

**VOLET B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23091555***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**30 JUN 2023**

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0402 484 375**

Nom

(en entier) : **BATTAILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Carbo(T) 10, B-7333 Saint-Ghislain.**MONITEUR BELGE
DIRECTION**07 JULI 2023**BELGISCH STAATSBLOD
BESTUUR**Objet de l'acte : Expiration du mandat du commissaire et décision concernant le
renouvellement - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et
administratives.**

Extrait du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des actionnaires du 21 juin 2023.

Les actionnaires ont :

- **CONSTATÉ** que le mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est sis Luchthaven Brussels National 1J, 1930 Zaventem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Tom Windelen, réviseur d'entreprises, en tant que commissaire de la Société, vient à échéance à la date des présentes et **DÉCIDÉ**, conformément à la proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat du commissaire avec effet immédiat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025.

- **DÉCIDÉ** d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats SCRL, élisant domicile avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée et toute autre partie intéressée.

Pour extrait conforme,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)